



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

danse

Question écrite n° 105472

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant aux perspectives qu'il a définies en faveur de la danse, le 13 octobre 2005 (La Lettre du Gouvernement n° 191 du 27 octobre 2005), demande à M. le ministre de la culture et de la communication le bilan actuel de l'action tendant à favoriser le partage des outils : compagnonnage d'artistes ayant un projet individuel avec des institutions, extension de la formule de l'accueil-studio, appel à projets pour la création de nouveaux centres chorégraphiques nationaux.

Texte de la réponse

Au sein de la politique qu'il conduit en faveur du secteur chorégraphique, l'État veille à favoriser les dispositifs permettant aux divers interlocuteurs travaillant à la production de spectacles, compagnies indépendantes, centres de développement chorégraphique, centres chorégraphiques nationaux notamment, de développer les points d'appui et d'établir entre eux des liens de coopération et de partage des outils de production. Dans ce cadre, dès 2006, des aides complémentaires au titre de l'accueil-studio ont été attribuées à des centres de développement chorégraphique (Toulouse, Avignon, Lille et Val-de-Marne) pour renforcer leur capacité d'accueil des compagnies indépendantes. Des projets de mise en place de nouvelles structures de développement sont également en cours, notamment à Artigues-près-Bordeaux. Enfin, les orientations présentées à l'automne 2005 ont souligné le fait que le réseau des dix-neuf centres chorégraphiques nationaux (CCN) aujourd'hui répartis sur le territoire pouvait, dans le futur, connaître un élargissement. Sur ce point toutefois, la création de nouveaux établissements suppose une concertation préalable avec les collectivités territoriales partenaires qui n'a pas, à ce jour, donné lieu à la mise en place de formule de préfiguration.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105472

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10217

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12446